



Département de Côte-d'Or, Canton de Fontaine-lès-Dijon, Commune de Ruffey-lès-Echirey

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025 à 19h00
(convocation du 12 septembre 2025)**

Membres présents : Mmes **BERGUIGA** Sihem, **CIESLEWICZ** Charlène, **FAVE USACH** Maria-Paz, **GAY** Gaëlle, **GUÉRIN** Joëlle,
MM. **AMBROGGIO** Paul, **CHATEAU** Ludovic, **LE FEUNTEUN** Rémi, **MORLOT** Alain, **PACOTTE** Jean-François, **PHILIPPE** Gilles, **VILALLONGA** Patrick,
Présidence : Mme Joëlle GUÉRIN
Absents excusés : M. **WAHART** Nicolas a donné pouvoir à Mme **CIESLEWICZ** Charlène
M. **CHARBONNIER** Nicolas a donné pouvoir
Secrétaire de séance : Mme **GAY** Gaëlle

Nombre de conseillers : en exercice : 14 présents : 12 votants : 14

2025/31 – Modification de la délibération 2025-29 sur la création d'un jumelage et d'un comité consultatif – rajout de personnes extérieurs au comité consultatif

Madame le Maire expose les raisons qui conduisent à envisager un jumelage avec la commune Villa Del Arzobispo, commune espagnole. Il s'agit d'un projet portant sur la paix en Europe et également commune natale d'une conseillère municipale.

Madame le Maire informe que plusieurs réunions de travail entre la conseillère municipale, l'ancienne mairesse, des responsables d'associations et bénévoles de la médiathèque ont eu lieu, aux cours desquelles l'idée de constituer un jumelage s'est précisée. Un tel jumelage, pour être actif, devra reposer sur la volonté des élus mais aussi sur le dynamisme des habitants. Les échanges scolaires ou rencontres sportives, associatives, culturelles constitueront la base solide d'un partenariat efficace et porteur.

Dans cette perspective, Madame le Maire propose la mise en place d'un jumelage avec la commune de Villar Del Arzobispo, située en Espagne, la constitution d'un comité de jumelage et d'accepter les termes d'une charte de jumelage dont le projet sera transmis ultérieurement à chaque conseiller municipal si acceptation du jumelage.

Il est précisé que le rôle du jumelage sera :

- d'assurer la promotion du jumelage,
- de maintenir un lien permanent avec la collectivité partenaire,
- d'encourager leur participation aux activités d'échanges,
- d'informer localement sur le pays de la collectivité partenaire,
- de coordonner les initiatives prises dans le cadre du partenariat,
- de proposer un programme d'activités aux responsables de la commune,
- de définir avec eux les priorités d'action (publics, thèmes...),
- de soutenir les projets d'autres associations ou organismes locaux,
- d'assurer la représentation de la commune dans le cadre des échanges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 1 abstention (M. PACOTTE Jean-François) :

- **DÉCIDE** le jumelage avec la commune de Villar Del Arzobispo située en Espagne avec effet au 1^{er} janvier 2025 et pour une durée illimitée,
- **DÉCIDE** de constituer un comité de jumelage et de désigner les personnes suivantes en son sein :
 - ❖ Mme FAVE USACH Maria, responsable du comité
 - ❖ M. LE FEUNTEUN Rémi
 - ❖ M. CHATEAU Ludovic,
 - ❖ M. Paul AMBROGGIO
- **DÉCIDE** de rajouter des personnes extérieurs au comité consultatif, à savoir :
 - ❖ Mme Joëlle LAGUET,
 - ❖ M. Jean-Louis LAGUET,
 - ❖ Mme Nadine MUTIN,
 - ❖ M. Jean-Claude NIEPCE,
 - ❖ Mme Patricia PAGGI,
 - ❖ M. Jacky PAGGI,
 - ❖ Mme Hélène CHAUCHON,
 - ❖ M. Jean-Luc GAGNE,
 - ❖ Mme Sylvie SOTTY-DATTA,
 - ❖ M. Stéphane AUGUSTE,
 - ❖ M. Pierre-Jean FAVE
- **AUTORISE** Madame le maire à signer la chartre de jumelage,
- **DÉCIDE**, en tant que de besoin, d'inscrire des crédits suffisants au budget de la commune.

Fait et délibéré à RUFFEY-lès-ECHIREY, le 18 septembre 2025

Madame le Maire,
Joëlle GUÉRIN

